

8/8/75

Photocopy  
.10 for a page

Total \$ 5.60

Ecole de Criminologie  
Université de Montréal

Inventaire des recherches évaluatives  
en criminologie au Québec

par

Jocelyne St-Laurent

André Beaulne

Directeur de recherche: D. Elie

28990

Recherche subventionnée par le Ministère du Solliciteur Général du Canada

Montréal

Septembre 1973

## Avant-propos

Il peut être utile de mentionner, en guise d'avant-propos, que cet inventaire a été mené durant une période relativement brève et avec peu de personnel. Il est donc possible que certaines publications aient échappé à notre quête. Cependant, on peut raisonnablement considérer qu'il reflète assez fidèlement l'état de l'ensemble des recherches évaluatives en criminologie au Québec.

Nous poursuivions plusieurs objectifs par ce travail. Il s'agissait de rassembler un matériel didactique; d'obtenir une sorte d'esquisse de l'état du sujet au Québec afin d'alimenter les réflexions qui s'y attachent; d'isoler les pratiques méthodologiques et de les comparer aux constats opérés ailleurs. Nous sommes loin de la conviction d'en avoir tant fait. En fait, il s'agit d'une ébauche.

Toutefois, en dépit du fait d'avoir traité certains critères méthodologiques avec une largesse relative, nous sommes amenés à constater que partout, des chercheurs de formations et d'intentions différentes, disposant de moyens différents se sont heurtés, sans les surmonter, aux mêmes difficultés dans ce domaine. L'ensemble des recherches évaluatives au Québec ne se singularise à aucun niveau.

Ce fait provoque plusieurs types d'interrogations, les nôtres, présentement, s'exprimeraient à peu près comme ceci:  
Avons-nous vraiment les moyens d'évaluer? Et, à un autre niveau:  
Est-ce que nous posons les bonnes questions? Est-ce que nous posons des questions honnêtes?

En présentant ce modeste matériel, nous ne souhaitons  
que servir ceux qui s'en préoccupent.

D. Elie

## Plan

I- Introduction .....	1
II- Résumé des bilans britanniques et américains .....	2
III- Procédure d'inventaire .....	8
A) Les critères - définition et utilisation .....	8
B) Champs d'investigation et procédure de cotation ...	11
Résultats .....	16

## Liste des Tableaux

<u>Tableau</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1	Répartition des travaux au premier tri .....	13
2	Répartition des travaux après le dernier tri ...	15
3	Total des critères méthodologiques utilisés ....	19
4	Nombre de recherches par domaine .....	24
5	Types d'intervention par année et par secteur ...	25
6	Décompte de la fréquence d'utilisation des critères méthodologiques en criminologie (10 recherches) ..	27
7	Effets de l'incarcération .....	33
8	Institutions carcérales et thérapie anti-alcoo- lique .....	35
9	Libération conditionnelle et incarcération .....	37
10	Institution juvénile et rééducation .....	41
11	Probation, incarcération et service d'aide-thé- rapie .....	43
12	Relevé des relations entre variables .....	48

Liste des Figures

<u>Figure</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1	Tableau des recherches évaluatives réparties dans le temps et par secteur de recherche....	17
2	Histogramme représentant les critères méthodologiques utilisés et partiellement utilisés	23
3	Utilisation totale des critères méthodologiques en criminologie .....	29

## Introduction

L'inventaire que nous soumettons touche les recherches évaluatives produites au cours des quinze dernières années en criminologie et dans les secteurs connexes au Québec.

Les recherches dont il sera question s'adressent à la mesure des effets produits par un traitement ou une intervention spécifique ou définie sur une population précise. Les effets produits y sont évalués en terme de changements effectifs comparativement à la situation qui prévalait avant la dite intervention. Le bilan retracera donc deux types d'évaluation: d'une part, les recherches associées à la planification, l'exécution et l'évaluation d'une expérience précise; d'autre part, celles élaborées dans le but d'évaluer une situation ou action courante (a posteriori).

Notre objectif est de déterminer sur quels domaines portent les évaluations, quelle est la fréquence de ces évaluations, quels sont les traitements ou les modes d'interventions évalués, au moyen de quelles méthodes sont-ils évalués, quels sont les objectifs poursuivis par ces évaluations et enfin, quels résultats sont déclarés. L'inventaire de ces différents points sera produit sous forme d'un décompte de fréquence, permettant de schématiser l'ensemble de ces recherches et de situer la pratique méthodologique.

Soulignons d'autre part, que ce bilan n'est d'aucune façon une critique des recherches évaluatives retenues ou écartées. Si certaines recherches titrées d'évaluatives ont été écartées, ce n'est qu'en vertu de deux exigences précises: soit que qualifiées

d'évaluatives, les dites recherches n'évaluaient aucune forme d'intervention; ou soit que qualifiées d'évaluatives et s'avérant l'être, les recherches n'évaluaient pas une intervention propre au domaine criminologique ou connexe à celui-ci. On comprendra donc les raisons qui ont motivé le respect d'un certain anonymat à l'égard des titres de recherche et des noms d'auteurs.

En définitive, ce bilan se propose d'inventorier l'ensemble des recherches évaluatives dans le domaine criminologique, de les sélectionner par secteur social ou spécialisé de recherche et de préciser les actions évaluées à ce jour; en outre, il tentera de décrire la pratique méthodologique dans son ensemble, au moyen d'une grille de critères résumant le minimum requis des méthodes et techniques propres à l'évaluation. Suivra un regroupement des objectifs et des résultats qui se seront avérés similaires ou différents compte tenu des domaines évalués, afin de cerner la recherche évaluative en elle-même et d'en situer les priorités. Nous esquisserons en outre, un tableau, relatant les corrélations de variables mises à jour par l'ensemble des recherches,

## II.- Les bilans britanniques et américains (résumé)

Le propre de l'évaluation est d'informer un système, sur son efficacité réelle comparativement à son efficacité souhaitée; or, pour que cette information ne s'avère pas stérile, elle doit être systématisée et rendue publique, afin que des systèmes ayant des préoccupations similaires puissent en tirer profit. Ainsi, le bilan proposé s'inspire de travaux similaires produits aux U.S.A. et en Angleterre, qui ont démontré leur valeur synthétique et didactique,



en rendant l'information relevée par les recherches évaluatives, disponible à une plus grande utilisation pratique.

Aux U.S.A., les préoccupations évaluatives dans le secteur correctionnel, débutent vers les années 1950; en Angleterre on retrace les premières recherches évaluatives à la même période. Depuis, les bilans américains et britanniques font état de l'abondance des recherches tendant à mesurer l'efficacité de certaines mesures pénales. Cependant, les secteurs qui font l'objet d'évaluation sont sans cesse les mêmes, soient: la prévention, l'incarcération et les diverses politiques de dissuasion. Cette limitation des secteurs évalués est due au fait que plusieurs services ou groupes de recherches sociaux ou spécialisés élaborent indépendamment des recherches similaires, sans se préoccuper de ce qui s'est déjà fait; ce faisant, la quantité des recherches évaluatives augmente, mais les secteurs évalués sont restreints, et la qualité des recherches, diversifiée au gré des connaissances de chacun. Le manque de synchronisation entre les différentes recherches dénote donc, une première carence dans le domaine de l'évaluation.

La qualité des recherches évaluatives américaines et britanniques a été largement commentée: J. Mann souligne la pauvreté du matériel décrivant et analysant les différents types de traitement, la simplicité des modèles expérimentaux, le manque de corrélation entre les méthodes de traitement des données et les résultats déclarés. Hood & Sparks de leur côté, soulignent également la faiblesse méthodologique et l'absence d'un compte rendu sur les facteurs exogènes et les erreurs méthodologiques qui ont pu contribuer à biaiser les

résultats. Wilkins pour sa part, propose que l'évaluation devienne un outil de recherche sociale pourvu d'instruments de mesure permettant le calcul de probabilités et l'établissement de typologies.

En définitive, pour reprendre une constatation de L. Wilkins:

"Nous n'en sommes qu'au stade où la nature de notre ignorance commence à se révéler". (1)

Cependant, les résultats avancés par les recherches évaluatives à ce jour ne sont pas nécessairement négligeables. Si les recherches expérimentales se sont bornées à faire "de la comptabilité" comme le soulèvent Hood & Sparks, sous toutes réserves, elles sont susceptibles de nous fournir des informations utiles sur le domaine correctionnel.

En général, les résultats dénombrés se rapportent aux effets de l'incarcération, aux effets de la libération conditionnelle et aux effets comparés de l'incarcération et de la libération conditionnelle. Au niveau de l'efficacité de l'incarcération, la recherche de Mannheim et Wilkins démontre que les peines d'emprisonnement plus longues que la moyenne, ne donnent pas de meilleurs résultats que les peines d'un an. La recherche de Secke avance que 40% des sujets de maisons de correction aux U.S.A. pourraient être retournés immédiatement dans la communauté, sans risques sérieux d'une nouvelle condamnation. Hammond et Chayen ont découvert que les peines plus courtes pour les détenus adultes n'augmentent pas le taux de récidive. La recherche de Taylor a permis de constater que les condamnations de trois ans donnent des résultats plus mauvais que celles de deux ans.

---

(1) "La Délinquance", Hood & Sparks, L'Univers des Connaissances, ed. Hachette, Paris, 1970, p. 171.

Enfin, Weeks déclare que 3 ou 4 mois dans un établissement ouvert, sous un régime libéral bien orienté, donne à peu près les mêmes résultats que deux ans dans une institution fermée. En résumé, la plupart des recherches évaluant les effets de l'incarcération, s'accordent sur les résultats positifs obtenus par des mesures plus courtes et plus positives dans le domaine pénal.

Les recherches ayant évalué l'efficacité de la liberté surveillée sur d'ex-détenus, comme celle de Davis, soulignent que la liberté surveillée peut être utilisée plus libéralement sans pour autant augmenter le taux de récidive. Havel, avance qu'une surveillance intensive auprès des libérés sur parole augmente le nombre de succès chez les délinquants considérés comme des risques moyens, mais qu'elle a peu d'effets sur les délinquants considérés comme de "bons risques" ou de "mauvais risques". D'autre part, la recherche de Lochman conclut, que pour les coupables de premières fautes et les récidivistes de tous âges, l'amende et l'acquittement sont beaucoup plus efficaces que l'incarcération ou que la mise en liberté surveillée.

Somme toute, les résultats de plusieurs recherches évaluatives préconisent dans l'ensemble des mesures plus libérales que celles déjà existantes. Mais comme la méthodologie et l'atmosphère de rigueur ayant présidé à la découverte de ces résultats sont sérieusement mises en doute, il y a lieu de définir les points qui font l'objet de critique.

Les critiques les plus fréquentes sont rapportées par Hood & Sparks comme étant les suivantes: généralement, les chercheurs

s'inquiètent de l'effet produit par un châtimeut sur ceux qui en sont frappés; cependant, leurs inquiétudes ne se prolongent jamais jusqu'à évaluer l'effet dissuasif de ces châtimeuts sur les délinquants éventuels ou sur le public en général. Dans cette même perspective, il est peut-être utile d'évaluer les effets de la prévention individuelle de la récidive, mais cette évaluation s'avèrerait plus profitable, si on y distinguait les aspects dissuasifs des aspects réformateurs. Egalement, le fait de qualifier tout nouveau délit de récidive, ne précise pas la gravité de cette récidive. La non-récidive pour sa part, prise généralement comme critère de succès, est également sujette à caution: le fait de ne pas être pris et le fait de récidiver plusieurs fois avant d'être pris pour un délit, rend ce critère de succès ambigu et conséquemment rend les résultats douteux. D'ailleurs, la non-récidive n'implique pas que le sujet n'ayant pas récidivé, est pour autant réformé. En outre, les recherches qui évaluent l'efficacité de l'incarcération sur la période où les sujets sont en liberté surveillée, ne peuvent prétendre démontrer les effets de l'incarcération, parce que la liberté surveillée est un traitement qui intervient sur ces effets; autrement dit, la période d'épreuve (follow-up) sur les sujets doit se faire après que toutes interventions d'ordre correctionnel aient cessé. Enfin, plusieurs recherches évaluatives mesurent les changements de comportement délinquant au moyen d'un seul type de traitement; les résultats peuvent être valides, mais ils ne nous permettent pas de préciser quelles auraient été les variations des taux d'échec et de succès, si un autre traitement avait été appliqué.

En définitive, la recherche évaluative tant américaine que britannique pourrait être résumée selon les termes de J. Mann:

"The evaluative research represents a scientific blind alley. It has failed to validate itself in practice, and the sooner its failure is accepted and recognized, the easier will be a transition to another approach to the same problem". (1)

Aux U.S.A., le U.S. Health Service Bureau ayant fait un inventaire des écrits portant sur les changements dans le domaine correctionnel, Bailey et ses associés se proposèrent d'examiner une centaine de recherches sélectionnées à cette occasion. Les cent recherches furent classifiées sur la base des méthodes utilisées (critères) et sur la base des changements (résultats) rapportés. Bailey dénombra ainsi, 22 recherches expérimentales (évaluatives), 26 recherches empiriques-systématiques et 52 recherches empiriques non-systématiques. Pour ne parler que des recherches évaluatives, qui font l'objet de notre propos, seulement 9 recherches sur les 22, firent état de résultats statistiquement significatifs; ceci étant dû à leurs définitions des changements, et au fait qu'elles furent les seules recherches à avoir recours à un groupe contrôle pour valider leurs résultats.

En Angleterre, une expérience similaire fût tentée par Barbara Wooton. Elle sélectionna 21 recherches relatives au crime et à la prévention. Les recherches qu'elle qualifiait d'évaluatives, devaient rencontrer les critères qu'elle considérait comme essentiels soient: contenir un échantillon d'au moins 200 sujets, présenter

---

(1) "The Outcome of Evaluative Research", J. Mann, dans: "Evaluating Action Programs, Library of Congress, Boston, 1972, p. 279.

au moins 100 variables et proposer des hypothèses substantielles pouvant expliquer les méthodes utilisées pour constater les résultats.

Les exigences de B. Wooton étaient telles qu'elles amenèrent le rejet de la majorité des recherches.

Notre inventaire s'inspire de ces démarches mais il procède dans un cadre moins rigide d'utilisation des critères pour la classification des recherches retenues. Dans le contexte d'une recherche évaluative, nous considérons comme nécessaire la présence et l'agencement pertinent des faits suivants: une définition ou une description claire du traitement; la capacité de "routiniser" ce traitement; la constitution d'un groupe contrôle formé au hasard, ou par pairage des sujets ou par le regroupement des sujets en classes homogènes; l'évidence que seul le groupe expérimental a été exposé au traitement; des mesures avant et après le traitement, mesures portant sur les mêmes caractéristiques; une classification comparative des résultats; une définition acceptable (non excentrique) et mesurable (observable) du succès; une période d'observation (follow-up) après l'expérimentation du traitement.

III.- Procédure d'inventaire (Définition et utilisation des critères; champs d'investigation; procédure de cotation).

Dans cette partie, nous décrivons les critères employés dans l'étude des travaux, les domaines de l'inventaire et la procédure de cueillette des données.

#### Les critères méthodologiques utilisés

Les critères peuvent être définis sous les termes: variables indépendantes au moyen desquelles on peut statuer sur la rigueur méthodologique des travaux évaluatifs.

Voici la liste complète des critères utilisés dans la présente étude:

I- Définition claire du type d'intervention ou une description détaillée du champ expérimental, i.e. que l'intervention qui constitue l'objet de l'étude évaluative soit définie et/ou décrite de façon précise et détaillée et doit signaler la durée pendant laquelle elle a été appliquée.

II- Capacité de "routinisation", i.e. la capacité de répéter les parties constituant de l'intervention avec d'autres sujets, par des agents ne connaissant pas la technique, mais pouvant référer à sa description détaillée (critère I) et l'appliquer intégralement en des temps différents et sur le même champ expérimental - par exemple l'institution juvénile-. On entend ici par routinisation, la capacité de répliquativité de l'intervention.

La routinisation doit permettre également à des observateurs indépendants, de constater la présence ou l'absence de l'application du mode d'intervention défini.

III- Présence d'un groupe contrôle. On entend par groupe contrôle une partie de l'échantillon sur lequel le mode d'intervention étudié est soit de nature placebo, soit un programme alternatif, ou soit rien du tout. Le groupe contrôle permet ainsi de voir les changements qui s'opèrent dans le groupe expérimental en fonction de l'intervention appliquée.

IV- Le groupe contrôle est sélectionné au hasard dans la population initiale.

V-A- Le groupe contrôle est sélectionné par pairage sur la base de caractéristiques similaires à celles retenues pour le groupe expérimental.

V-B- Le groupe contrôle est sélectionné par la méthode de "l'Association Analysis" ou du "Predictive Attribute Analysis" qui regroupe les sujets de l'échantillon en sous-groupes homogènes sur la base d'attributs dichotomiques ou toute autre méthode de classification appropriée.

VI- Evidence concrète que seulement le groupe expérimental reçoit le traitement ou le mode d'intervention.

VII- L'existence de mesures avant et après l'expérimentation et ce à la fois pour le groupe expérimental et le groupe contrôle sur les mêmes caractéristiques. Néanmoins nous avons été larges à l'égard de ce critère. Nous avons retenu comme évaluative certaines études qui ont comme mesure avant une forme détaillée de description des sujets.

VIII- Présence de classification par comparaison des classes homogènes de sujets.

IX- Définition mesurable du succès, i.e. qui doit être suffisamment opérationnelle pour fournir une mesure fidèle et valide qui déterminera les effets dus à l'intervention.

X- Définition compatible de succès, i.e. qui doit être conciliable avec les notions usuelles de succès (en référence à l'excentricité).

XI- Présence d'un follow-up.

Pour particulariser et savoir à quel domaine la recherche évaluative s'applique, nous notons également:

XII- Lieu d'application du mode d'intervention:

Ag: Agences- y compris le service de probation

Au: Autres- hôpital

C : Institution carcérale adulte

J : Institution juvénile

L.C.: Service de libération conditionnelle du Canada-régionale de Montréal.



XIII- Type de traitement ou mode d'intervention évalué:

- D: Divers
- I: Incarcération adulte
- I-LC: Incarcération adulte et libération conditionnelle
- P: Probation juvénile et adulte
- Réé: Rééducation juvénile
- T: Thérapie de groupe

Application des critères

Les critères ont été colligés pour chacune des recherches évaluatives retenues sur une grille où le décompte de la fréquence d'utilisation est rendu possible.

La présence d'un critère est signalé par un plus (+)

L'absence évidente du critère est signalé par un moins (-).

La non applicabilité du critère dans le cadre de la recherche étudiée est symbolisée par un zéro (0).

L'indétermination ou l'impossibilité de localiser un critère est marqué par un point d'interrogation (?).

Lorsque le critère est plus ou moins appliqué, pour une raison quelconque, la lacune est notée par un plus ou moins (+/-).

Le critère alors s'applique partiellement.

2) Champ d'investigation du bilan et procédure

Nous présentons à cette phase du bilan le champ investigué à l'égard des recherches évaluatives et les procédures suivies dans les différents tris. Nous mentionnons également les grandes lignes du traitement des données ainsi obtenues dont les résultats figurent au troisième chapitre du présent rapport.

Champ d'investigation

Le présent bilan a pour but principal de permettre une vision globale sur les travaux évaluatifs effectués jusqu'à présent au Québec dans le domaine de la criminalité.

Les différentes sources de publications qui ont été consultées sont:

Boscoville (Centre de rééducation pour jeunes délinquants);

L'Institut Philippe Pinel (Hôpital psychiatrique pour criminels dangereux);

Le Service des libérations conditionnelles du Canada (régionale de Montréal);

La Société d'orientation et de réhabilitation sociale (SORS, organisme semi-privé de resocialisation des libérés conditionnels);

L'Université de Montréal (Ecole de criminologie; Ecole de Service social, Département de Psychologie et l'Ecole de psycho-éducation);

L'Université Laval de Québec (département de Psychologie, département de Service social);

et l'Université McGill (Forensic Clinic, département de Service social).

Procédure

Une première sélection des recherches évaluatives a été effectuée par l'équipe à partir de la liste de publications criminologiques. La bibliographie initiale regroupait ainsi, selon le sujet,

les travaux susceptibles d'être évaluatifs.

Le tableau 1 présente les secteurs contactés pour retracer les différents travaux. Le premier tri totalise soixante-treize travaux. La concentration se retrouve à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Viennent ensuite le Service social de l'Université Laval, l'Institut Philippe Pinel et le Service social de l'Université de Montréal. Aucune documentation susceptible d'être évaluative n'a été retracée aux autres sources de publications après consultation de leurs listes ou encore après rencontre avec les administrateurs ou les responsables du traitement.

L'équipe de recherche n'a pas retenu les travaux en cours susceptibles d'être évaluatifs dans les secteurs contactés, pour la raison principale qu'il fallait avoir le produit fini des travaux en question pour en apprécier l'application ou non des différents critères décrits à la section précédente du présent chapitre.

Tableau 1  
Répartition des travaux au premier tri

Boscoville	Institut Pinel	S.I.C.	SORS	U. de Mtl				U. Laval		U. McGill	
				Ecole de Crimino.	Dép. de Psycho	Ecole de Serv. soc.	Serv. soc.	Dép. de psycho	Forensic Clinic	Service social	
Nil	10	Nil	Nil	4 <sup>5</sup>	Nil	7	11	Nil	Nil	Nil	

A partir de ces travaux l'équipe a effectué une seconde sélection en vérifiant la présence ou l'absence d'une intervention ou d'un mode d'action spécifique sur une population précise. Si la réponse était positive, les hypothèses ou les objectifs étaient dégagés, le schéma technique de la recherche tracé et les résultats notés.

Enfin, à partir du schéma technique et des buts poursuivis par la recherche, les critères utilisés par chacune des recherches étaient codifiés sur la grille des critères prévue à cet effet:

- la présence,
- l'absence,
- la non application,
- l'indétermination ou l'application partielle de chacun des critères.

La cotation des critères de même que la formulation du schéma technique, le dégagement des hypothèses ou objectifs et les résultats, furent établis par deux personnes de l'équipe, indépendamment l'une de l'autre, permettant ainsi la confrontation des critères retenus et la validation réciproque du travail des deux juges.

Enfin, une dernière révision globale par l'équipe en entier a permis de statuer sur les recherches qui avaient été cotées différemment par les deux juges, en discutant et en examinant en profondeur les schémas techniques développés.

Le tableau 2 précise le résultat de ces deux dernières sélections qui totalisent un nombre final de 13 travaux évaluatifs. La concentration principale se retrouve à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Elle est suivie par l'École de Service social

également de l'Université de Montréal et le Service social de l'Université Laval.

Tableau 2

Répartition des travaux après le dernier tri

Institut Pinel	Université de Montréal		Université Laval
	École de Criminologie	École de Service social	Service social
Nil	10	2	1

Traitement des données

Les résultats retenus sont de deux types: quantitatifs et qualitatifs.

Les résultats quantifiables consistent dans la fréquence d'occurrence des différents critères méthodologiques dont la sommation peut être faite en fonction soit des secteurs pris globalement, soit des secteurs spécifiques, en terme de leur répartition dans le temps, et de leur répartition dans le temps par secteurs. Ce regroupement tient surtout compte du schéma et de la date d'application. Nous ferons des regroupements, en fonction des domaines couverts (critère XII) en général, par secteur et par secteur-date; de même que par type de traitement évalué en général, par secteur et par secteur-date.

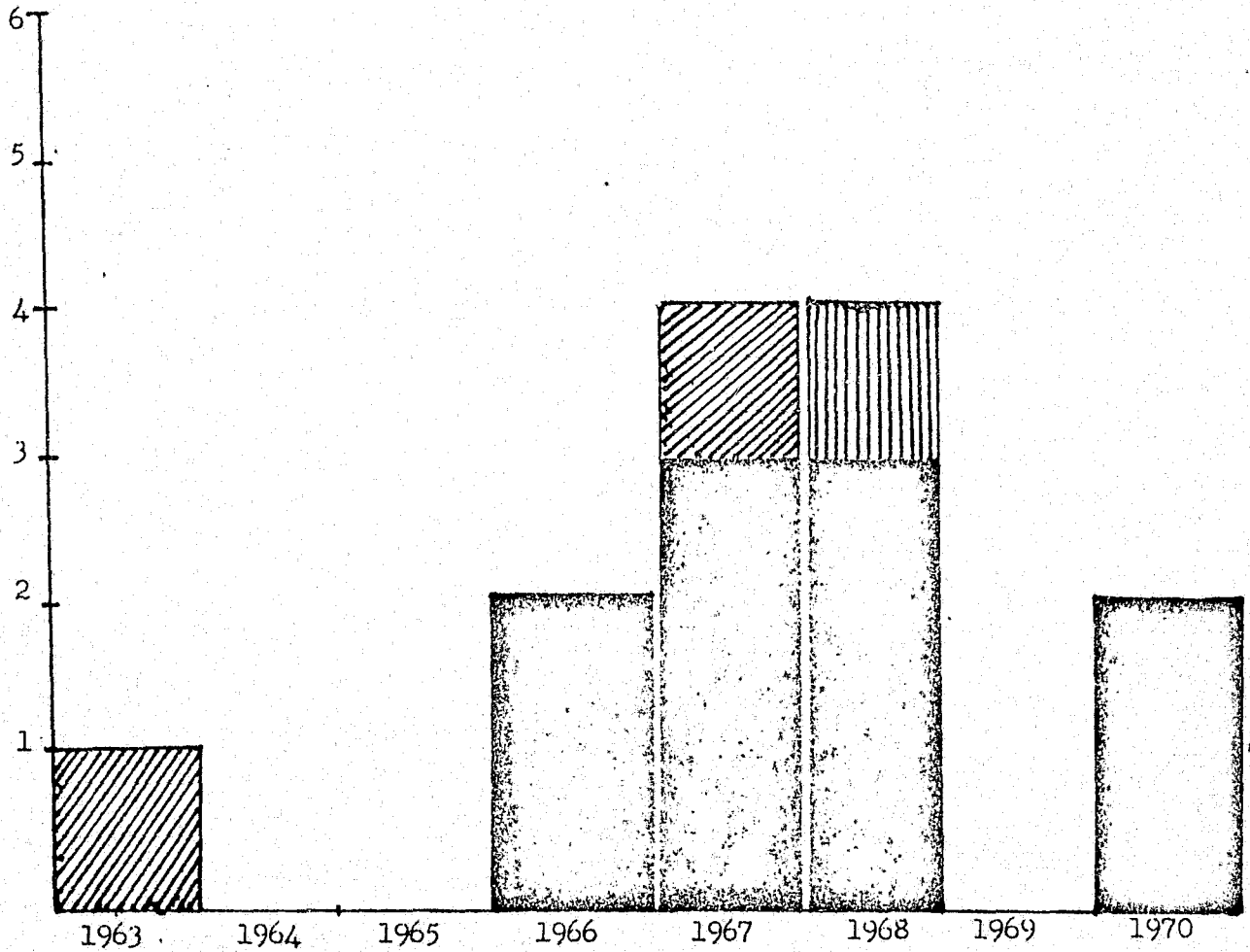
Les données qualitatives sont les résultats obtenus par les différentes recherches évaluatives.




#### IV.- Résultats

La figure 1, nous fournit la fréquence des recherches évaluatives produites au Québec, par année et par secteur. La première recherche expérimentale, dont le propos est d'intérêt criminologique, fut initiée en 1963 par le Département de Service Social de Montréal; ce même département produisit également une autre expérience évaluative en 1967.

Les années 1964 et 1965 représentent un temps mort, tant pour les secteurs spécialisés que pour les secteurs sociaux, dans le domaine de l'évaluation.

Figure 1  
Tableau des recherches évaluatives réparties dans le temps et  
par secteur de recherche



-  Nombre de recherches évaluatives en Criminologie par année
-  Nombre de recherches évaluatives en Service Social (Montréal) par année
-  Nombre de recherches évaluatives en Service Social (Québec) par année

Cependant, 1966 permet de constater un regain de la recherche expérimentale avec le Département de Criminologie de l'Université de Montréal, qui produit deux recherches évaluatives; suivront trois recherches expérimentales en 1967 et trois autres en 1968. Deux ans plus tard, soit en 1970, nous retrouvons deux autres recherches en provenance de ce même département.

Enfin, le Département de Service social de l'Université Laval, ne déclare à son actif qu'une recherche évaluative, d'intérêt criminologique, produite en 1968.

En définitive, le bilan somme deux recherches évaluatives pour le Département de Service Social de l'Université de Montréal, dix recherches évaluatives pour le Département de Criminologie et une recherche pour le Département de Service Social de l'Université Laval.

Le tableau 1 dénombre la fréquence d'utilisation des critères méthodologiques, pour l'ensemble des recherches retenues; nous constatons, que les critères méthodologiques les plus généraux sont respectés, alors que les critères méthodologiques qui se rapprochent le plus de la rigueur du modèle expérimental, sont très peu utilisés.

Les critères méthodologiques ayant un décompte de fréquence d'utilisation élevé, sont les suivants: le critère 1, c'est-à-dire une définition adéquate du type d'intervention ou une description adéquate du champ expérimental, constitue le seul critère utilisé par les 13 recherches retenues.

Le critère 11, consiste dans la capacité de routiniser l'intervention, c'est-à-dire que tout agent extérieur à la recherche, doit pouvoir, au moyen de la définition donnée de l'intervention, appliquer celle-ci de la même façon que les expérimentateurs initiaux,



Tableau 1

Total des critères méthodologiques utilisés

No	I	II	III	IV	V		VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
					A	B								
1	+	+	-	0	0	0	?	-	+ <sub>-</sub>	+	+	+	C L.C.	I L.C.
2	+	0	+	0	0	+	+	+ <sub>-</sub>	+	+	+	+	Au C	T I
3	+	+	+	0	0	+	+	0	+	+	+	+	C L.C.	I L.C.
4	+	+	+	0	0	+	+	0	+	+	+	+	C	I
5	+	+	-	0	0	0	?	-	+ <sub>-</sub>	+	+	+	C	I
6	+	+	-	0	0	0	+	+ <sub>-</sub>	-	+	+	+	J	Ré T
7	+	+	+	0	0	+	?	0	+	+	+	+	C L.C.	I L.C.
8	+	+	+ <sub>-</sub>	+	0	0	+	-	+ <sub>-</sub>	+	?	+	C	I
9	+	+	+ <sub>-</sub>	0	0	+	-	-	+	+	+	+	Ag	P
10	+	+	+	0	+	0	?	+	0	+	+	+	C	T
11	+	+	-	0	0	0	+	+ <sub>-</sub>	-	+	+	+	Ag	I
12	+	+	-	0	0	0	+	-	-	+	+	?	Ag	T
13	+	?	-	0	0	0	+	-	0	+ <sub>-</sub>	-	+	J	Ré

$\frac{13}{13}$     $\frac{11}{13}$     $\frac{5}{13}$     $\frac{1}{13}$     $\frac{1}{13}$     $\frac{5}{13}$     $\frac{8}{13}$     $\frac{1}{13}$     $\frac{5}{13}$     $\frac{12}{13}$     $\frac{11}{13}$     $\frac{12}{13}$

Tableau 1  
(suite)

Total des critères méthodologiques utilisés

- I.- Définition adéquate de l'intervention, ou une description adéquate du champ expérimental.
- II.- Capacité de routinisation.
- III.- Présence d'un groupe contrôle.
- IV.- Groupe contrôle choisi au hasard
- V.- a) Groupe contrôle choisi par pairage  
b) Groupe contrôle choisi par attributs association.
- VI.- Evidence que seul le groupe expérimental a reçu le traitement.
- VII.- Présence de mesure avant-après.
- VIII.- Classification par comparaison.
- IX.- Définition mesurable de succès.
- X.- Définition compatible de succès.
- XI.- Présence d'un follow-up.
- XII.- Localisation de l'intervention.
- XIII.- Type d'intervention.
  
- No.- Numéro des recherches retenues.
  - +.- Présence du critère.
  - . Absence du critère.
  - +.- Critère plus ou moins utilisé.
  - ?.- Utilisation indéterminée du critère.
  - O.- Ne s'applique pas.

et ce, en tout temps, sur un même champ expérimental donné; ce critère qui est un élément de répliquativité de l'expérience et en même temps un moyen de valider celle-ci, est utilisé par onze recherches sur treize.

Les critères IX et X, se rapportent respectivement à une définition mesurable de succès et à une définition compatible de succès; leur utilisation est retracée dans douze recherches sur treize pour le critère IX et dans onze recherches sur treize pour le critère X.

D'autre part, les critères spécifiques au modèle expérimental, c'est-à-dire qui permettent de valider les résultats obtenus par l'évaluation, présentent une assez grande faiblesse d'utilisation.

Le critère III: présence d'un groupe contrôle dans la recherche, n'est retracé que dans cinq recherches sur treize, de façon certaine, alors que deux recherches sous-entendent l'avoir utilisé de façon partielle.

Les critères IV et V (a,b) précisent les diverses techniques pour constituer un groupe contrôle: soit la distribution au hasard des sujets devant constituer l'échantillon (critère IV), soit la sélection des sujets par pairage (critère Va), ou soit le regroupement des sujets en classes homogènes (critère Vb), afin de préserver autant que possible la représentativité et la similarité des caractéristiques du groupe contrôle comparativement au groupe expérimental. Or, le critère IV n'est utilisé que par une seule recherche sur treize; le critère Va) n'est également utilisé que par une seule recherche; tandis que le critère Vb) s'avère avoir été utilisé par cinq recherches sur treize.

Le critère VI tend à préciser l'évidence que seul le groupe expérimental a été l'objet de l'intervention; or, cette précision n'est démontrée que par huit recherches sur treize.

Le critère VII, traite de la nécessité de mesurer les caractéristiques de l'échantillon, que l'on veut modifier au moyen de l'intervention; ces mesures doivent être prises avant l'intervention et après celle-ci, afin que l'on puisse statuer sur les changements intervenus en fonction de la dite intervention. Une seule recherche sur treize a utilisé ce critère fondamental de l'évaluation; alors que trois autres recherches l'ont partiellement utilisé. Ce qui permet de douter sérieusement des résultats déclarés, puisque certaines recherches n'ont rien mesuré de précis, alors que d'autres n'ont pris que des mesures aléatoires au cours de leur évaluation. La question en litige est: "Quels changements sont dits mesurés, quand nous ignorons l'état initial des caractéristiques "changées".

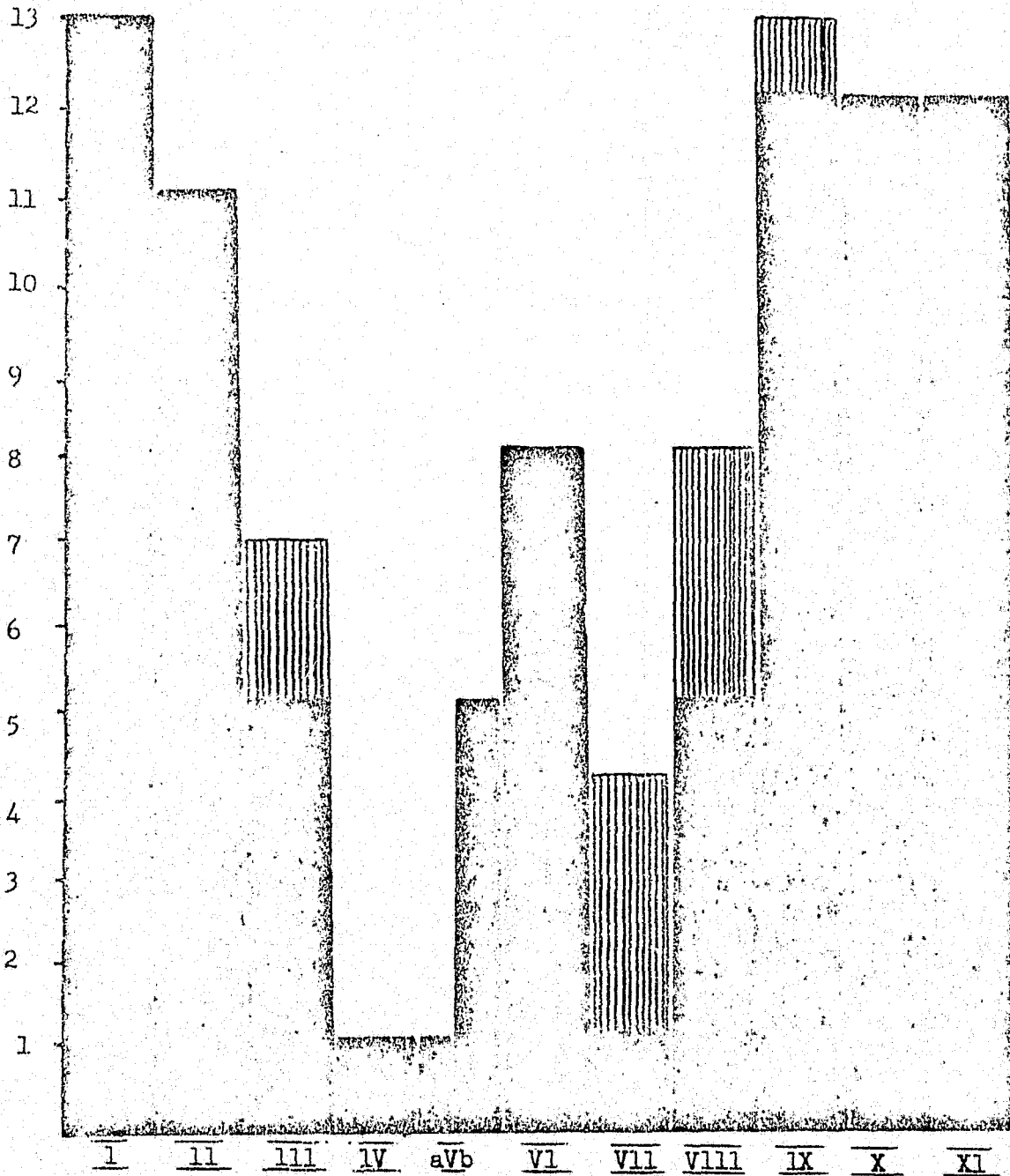
Le critère VIII se rapporte directement au critère Vb), parce qu'il suggère une classification par comparaison propre au regroupement des sujets en classes homogènes; nous relevons donc, une même constante que pour le critère Vb), à savoir une utilisation du critère VII, par cinq recherches sur treize.


Somme toute, les critères méthodologiques les plus fondamentaux tels, la présence d'un groupe contrôle, l'évidence que seul le groupe expérimental a reçu le traitement, et la présence de mesures avant-après, sont les aspects méthodologiques les plus négligés. Cette faiblesse est d'autant plus sérieuse qu'elle met en doute l'évaluation dans son ensemble, et plus particulièrement les résultats formulés par celle-ci.

La figure 2 représente visuellement l'utilisation de chaque critère méthodologique par l'ensemble des treize recherches évaluatives.

Figure 2

Hystogramme représentant les critères méthodologiques  
utilisés et partiellement utilisés



 Critères méthodologiques partiellement utilisés


 Critères méthodologiques utilisés

Tableau 2

Nombre de recherches par domaine

Institutions carcérales	4
Institutions carcérales + Libération conditionnelle	3
Institutions et autres	1
Institutions juvéniles	2
Agences	3
Total	13

Le tableau 2 fait état du nombre de recherches produites par domaines évalués: ainsi, pouvons-nous constater, que les institutions carcérales de manière spécifique ont été l'objet de quatre évaluations; que les institutions carcérales et les libérations conditionnelles, de façon simultanée, ont donnée lieu à trois évaluations; que les institutions carcérales associées à d'autres services ou systèmes ne relevant pas du secteur correctionnel spécifiquement, ont donné lieu à une évaluation; que les institutions juvéniles ont été sujettes à deux évaluations; et qu'enfin trois évaluations furent faites auprès d'agences.

Le tableau 3 précise les types d'intervention qui ont donné lieu à des évaluations, visant à mesurer l'efficacité de ces modes de traitement. Les types d'interventions sont classifiés selon les secteurs de recherche qui les ont évalués et selon les années où ces évaluations ont été produites.

Tableau 3

Types d'intervention par année et par secteur

Année	Type d'intervention	Nombre	Secteur
1963	Thérapie	1	Service Social (Mtl)
1966	Incarcération + Lib. cond.	1	Criminologie
	Rééducation + thérapie	1	Criminologie
1967	Incarcération + Lib. cond.	1	Criminologie
	Incarcération	2	Criminologie Service Social (Mtl)
	Probation	1	Criminologie
1968	Thérapie + Incarcération	1	Criminologie
	Incarcération + Libération cond.	1	Criminologie
	Thérapie	1	Criminologie
	Rééducation	1	Service Social (Qué.)
1970	Incarcération	1	Criminologie
	Incarcération	1	Criminologie

L'efficacité de l'incarcération en tant que mode de traitement, a été évaluée deux fois en 1967, une fois par le Département de Criminologie de l'Université de Montréal, et une fois par le Département de Service social de l'Université de Montréal. Deux

autres évaluations sur l'efficacité de l'incarcération furent produites en 1970 par le Département de Criminologie.

L'efficacité de l'incarcération et de la libération conditionnelle, comparés, fut évalué trois fois au cours des années 1966, 1967 et 1968, par le Département de Criminologie.

L'efficacité de l'incarcération et d'une thérapie anti-alcoolique intra-pénitentiaire a donné lieu à une évaluation en 1968, également initiée par le Département de Criminologie.

L'évaluation de l'efficacité de la probation sur les jeunes, a été l'objet d'une recherche en 1967, par le Département de Criminologie.

La rééducation et son efficacité a été l'objet d'une préoccupation évaluative de la part du Département de Service social de l'Université Laval en 1968. Tandis que l'efficacité d'une intervention rééducative combinée à une thérapie a donné lieu à une recherche du Département de Criminologie en 1966.

Enfin, l'efficacité d'une thérapie de soutien et d'une thérapie anti-alcoolique ont été évaluées respectivement, en 1963 par le Département de Service Social et en 1968 par le Département de Criminologie de l'Université de Montréal.

Le tableau 4 présente la fréquence d'utilisation des critères méthodologiques dans les publications du Département de Criminologie. Dans l'ensemble, l'emploi des critères méthodologiques est analogue à l'utilisation totale, dénombrée précédemment, pour les treize recherches évaluatives: les critères généraux comme, une bonne définition de l'intervention ou du champ expérimental, une capacité de routinisation de l'intervention, une définition mesurable et compatible



de succès, ainsi que la présence d'une période d'épreuve (follow-up), sont utilisés par neuf et dix recherches sur dix.

Tableau 4

Décompte de la fréquence d'utilisation des critères méthodologiques en criminologie (10 recherches)

Nos	I	II	III	IV	V		VI	VII	VIII	IX	X	XI
1	+	+	-	0	0	0	?	-	+ -	+	+	+
2	+	0	+	0	0	+	+	+ -	+	+	+	+
3	+	+	+	0	0	+	+	0	+	+	+	+
4	+	+	+	0	0	+	+	0	+	+	+	+
5	+	+	-	0	0	0	?	-	+ -	+	+	+
6	+	+	-	0	0	0	+	+ -	-	+	+	+
7	+	+	+	0	0	+	?	0	+	+	+	+
8	+	+	+ -	+	0	0	+	-	+ -	+	?	+
9	+	+	+ -	0	0	+	-	-	+	+	+	+
10	+	+	+	0	+	0	?	+	0	+	+	+

$\frac{10}{10}$     $\frac{9}{10}$     $\frac{5}{10}$     $\frac{1}{10}$     $\frac{1}{10}$     $\frac{5}{10}$     $\frac{5}{10}$     $\frac{1}{10}$     $\frac{5}{10}$     $\frac{10}{10}$     $\frac{9}{10}$     $\frac{10}{10}$

de succès, ainsi que la présence d'une période d'épreuve (follow-up), sont utilisés par neuf et dix recherches sur dix.

Cependant, les critères proprement évaluatifs, tels, la présence d'un groupe contrôle, l'évidence d'une intervention exclusive auprès du groupe expérimental et la présence de mesures avant-après, dénotent une sérieuse faiblesse d'utilisation; l'emploi de ces critères par les recherches varie à une et cinq recherches sur dix.

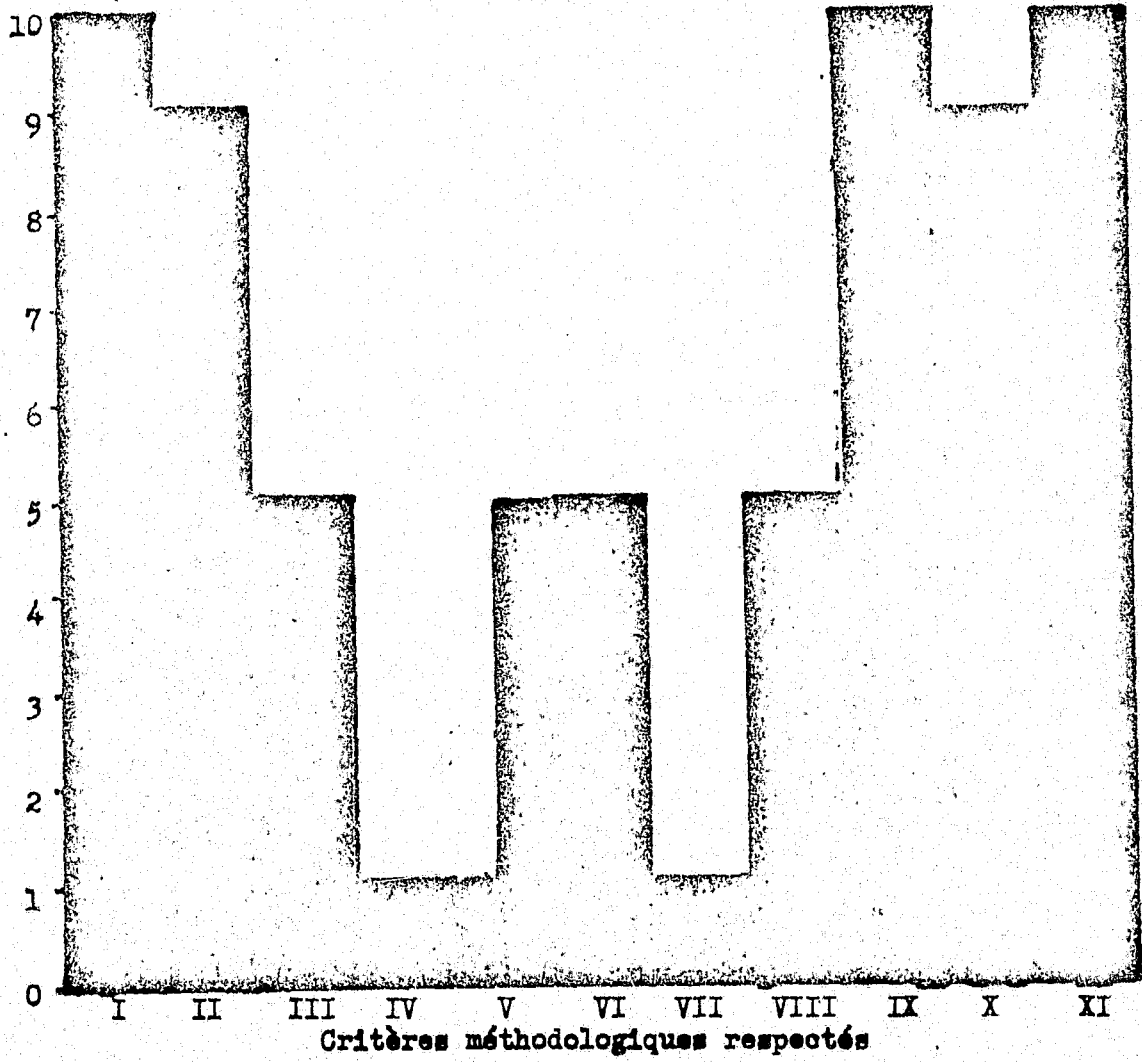
La figure 3 illustre visuellement l'utilisation de chaque critère, pour les dix recherches évaluatives produites par le Département de Criminologie.

D'autre part, le Département de Service social de l'Université de Montréal n'ayant à son actif que deux recherches portant sur le secteur correctionnel, nous n'avons pas jugé opportun de rendre schématiquement la fréquence d'utilisation des critères par celles-ci. Cependant, nous sommes en mesure de dire que pour ce qui est des critères I, II, VI, IX et X, l'utilisation est maximum, c'est-à-dire employée par les deux recherches retenues; le critère XI n'est employé que par une seule recherche. Les critères III, IV, V a) b), VII et VIII s'avèrent pour leur part, non-utilisés.

Le Département de Service social de l'Université Laval à Québec, n'offrant qu'une recherche évaluative à connotation criminologique, n'est également pas sujet à une représentation schématique, pour déterminer les critères utilisés par sa recherche. Il s'avère cependant, que les critères I, II, VI, IX et X sont utilisés; alors que les critères spécifiques au modèle expérimental sont, là encore, négligés par la dite recherche.

Figure 3

Utilisation totale des critères méthodologiques en criminologie



En définitive, la faiblesse méthodologique des modèles expérimentaux telle que constatée par J. Mann, se retrouve tant au Québec, qu'aux U.S.A. La déficience majeure est caractérisée par la non-validité des techniques méthodologiques utilisées: en ce sens, le bilan sur les recherches évaluatives québécoises permet de constater que moins de la moitié de ces recherches ont utilisé un groupe-contrôle; or, comment peut-on départager les changements dus à l'intervention et les changements qui sont fonction d'influences extérieures chez le groupe expérimental, si l'on ne peut isoler au moyen d'un groupe contrôle, les changements qui ne sont pas tributaires de l'intervention. Cette précision manque à l'appel dans la majorité des recherches et laisse à supposer que certains effets déclarés n'ont pas avec l'intervention la relation causale qu'on leur attribue.

Egalement, la nécessité de prendre des mesures avant et après sur une population donnée, n'est pas une exigence futile. Cependant, une seule recherche sur treize s'est préoccupée de remplir cette exigence. Or, comment peut-on constater tel et tel changement en fonction d'une intervention donnée, si l'on ne connaît pas la situation qui prévalait initialement? Certaines recherches n'ont pris des mesures qu'après l'intervention; or, comment peut-on mesurer quelque chose après, alors que l'on n'a pas statué sur sa situation avant?

Toujours dans une perspective évaluative, il est essentiel d'avoir la certitude que seul le groupe expérimental a été l'objet d'une intervention donnée. Or, seulement huit recherches fournissent cette certitude. Pour les cinq recherches n'ayant pas amené cette précision, nous pouvons mettre en doute les changements constatés dans le groupe expérimental; car, dans les cinq recherches où nous ne retrouvons pas l'évidence que seul le groupe expérimental a reçu le

traitement, nous pouvons supposer que le groupe contrôle a été contaminé par l'intervention qui ne lui était pas adressée; de ce fait, le peu de changements constatés dans le groupe expérimental peut être biaisé par la contamination du groupe contrôle, qui a modifié l'occurrence des changements attendus.

En dernière alternative, nous pouvons également souligner la faiblesse théorique des modèles expérimentaux: en ce sens que les sciences sociales se particularisent au niveau de la mesure; nous ne pouvons pas statuer sur les relations de cause à effet entre une variable dépendante et une variable indépendante, comme il est possible de le faire en sciences dites exactes. Tout n'est que relativité, et les modèles théoriques présentement acquis, doivent s'en accommoder. Aussi, les fondements théoriques sur lesquels les recherches évaluatives travaillent sont parfois assez aléatoires, et de ce fait ne permettent pas de conclure catégoriquement, que tel changement est spécifiquement attribuable à telle phase de l'intervention, ou encore que deux variables pertinentes, corréliées significativement, favorisent tel ou tel comportement anti-social.

La première partie de l'inventaire portant sur la pratique méthodologique semble indiquer une faiblesse de la rigueur des modèles expérimentaux utilisés et une déficience dans l'utilisation des critères méthodologiques. Nous nous proposons, dans un deuxième temps, d'analyser les résultats déclarés en fonction des hypothèses émises; également, nous noterons toutes les corrélations statistiquement significatives et statistiquement non-significatives avancées, afin de cerner les contradictions et les confirmations, que ces corrélations peuvent révéler.

Le tableau 5 nous présente trois recherches expérimentales élaborées dans le cadre d'institutions carcérales: les deux premières recherches se sont préoccupées d'évaluer l'efficacité de l'incarcération, en terme de la durée du séjour et de la probabilité de risques de récidive possible. Les résultats déclarés par les deux recherches s'accordent sur le constat suivant: la courte peine entraîne moins de récidive que les peines de longue durée.

Il est à souligner cependant, qu'une des deux recherches expérimentales retenues par le tableau 5, a évalué l'efficacité de la durée de l'incarcération en fonction de la récidive probable sur deux types de sujets: des sujets ayant été libérés à la fin de leur sentence, et des sujets ayant bénéficié d'une libération conditionnelle.

Tableau 5

Effets de l'incarcération

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p><u>C.-I.</u> Carcéral- Incarcération</p>	<p>L'incarcération de courte durée prédispose à la récidive.</p>	<p>Corrélation non-significative entre incarceration de courte durée et récidive ---- Hypothèse rejetée</p>
<p><u>C.-I.</u></p>	<p>Plus l'incarcération est longue, moins les risques de récidive sont élevés.</p>	<p>Incarcération de courte durée ---- 39.7% de récidive. Incarcération de longue durée ---- 54.9% de récidive. ---- Hypothèse rejetée</p>
<p><u>C.-I.</u> Carcéral- Incarcération</p>	<p>Dans une institution super-maximum, les réactions morbides qui constituent un syndrome carcéral, sont fonction du degré de sûreté de chaque pavillon fréquenté.</p>	<p>1- Les réactions morbides sont similaires entre les pavillons de la "détention" et de la "protection"; entre les pavillons de la "population" et de la "protection" et de la "réception"; ainsi qu'entre les pavillons de la "réception" et de la "détention". 2- Les réactions morbides sont différentes entre les pavillons de la "réception" et de la "protection".</p>
	<p>Les réactions perceptibles qui constituent un syndrome carcéral sont fonction du degré de sûreté dans chaque pavillon fréquenté.</p>	<p>1- Les réactions perceptibles sont similaires entre les pavillons de la "détention" de la "population" et celui de la "protection". 2- Les réactions perceptibles sont différentes entre les pavillons de la "réception" et ceux de la "population" et de la "détention".</p>

Or, la libération conditionnelle est un traitement en soi qui modifie l'occurrence de la récidive chez les sujets qui sont mis sous sa tutelle. Nous pouvons donc retenir sous toutes réserves, le résultat qui avance que les incarcérations de courte durée favorisent moins de récidive, étant donné que ceux qui ont eu des peines de courte durée, sont susceptibles d'être ceux qui furent mis en libération conditionnelle, et qui conséquemment ont moins récidivé que les autres.

La troisième recherche pour sa part, bien qu'ayant eu lieu dans le même champ expérimental, s'est attachée à démontrer et à évaluer les diverses réactions psychologiques produites par l'incarcération, sur des sujets de pavillons différents dans une institution super-maximale et dans une institution maximale. Les résultats constatés font état de la présence d'un syndrome carcéral, propre à l'institution super-maximale, caractérisé par des réactions morbides et perceptibles, qui sont fonction de l'architecture, du personnel et des règlements institutionnels de chaque pavillon de cette institution. Egalement, une émergence de réactions psychopathologiques est constatée tant pour les institutions maximales, que pour l'institution super-maximale; tandis que des réactions paranoïaques et schizophréniques se produisent différemment, selon que les sujets sont incarcérés dans des institutions maximales ou super-maximales.

Le tableau 6 traite des deux recherches expérimentales, qui ont opérationnalisé respectivement, une intervention thérapeutique anti-alcoolique, dont une fut évaluée sur une population de détenus, alors que l'autre s'adressait à une population d'ex-détenus.



Tableau 6

Institutions carcérales et thérapie anti-alcoolique

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p><u>C.-T.</u> Carcéral- Thérapie anti-alcoo- lique</p>	<p>1- L'intérêt du groupe, en thérapie anti-alcoolique, sera plus centré sur l'équilibre émotif et sur la solidarité du groupe, au début de la série des rencontres, que sur la thérapie elle-même.</p>	<p>1- L'intérêt du groupe en thérapie est plus centré sur la thérapie elle-même, au début de la série des rencontres, que sur l'équilibre émotif et la solidarité du groupe. ----Hypothèse rejetée.</p>
	<p>A) 2- La répartition des rôles dans le groupe se structurera au cours de la thérapie anti-alcoolique et amenera des différences de statut et de solidarité.</p>	<p>2- La structuration du groupe existait au départ, et la thérapie n'a pas affecté le statut et la solidarité. ----Hypothèse rejetée.</p>
<p><u>Au.-T.</u> Hôpital- Thérapie anti-alcoo- lique</p>	<p>1- La consommation alcoolique favorise deux modes de vie: soit le nomadisme et la mendicité.</p>	<p>1- Le nomadisme est propre aux buveurs de bière, vin et alcool, i.e. de consommation mixte. La mendicité est propre aux buveurs de non-alcool proprement dit, i.e. de lotion à barbe, parfum, alcool à friction, etc.</p>
	<p>B) 2- Les ex-détenus alcooliques nomades, présentent des manifestations de maladie mentale et des problèmes de nature psychologiques.</p>	<p>2- Les ex-détenus alcooliques nomades ne manifestent pas de maladie mentale mais présentent des problèmes psychologiques.</p>
	<p>3- Les ex-détenus alcooliques mendiants sont des personnalités instables.</p>	<p>3- Hypothèse vérifiée.</p>

L'évaluation des effets d'une thérapie anti-alcoolique intra-pénitenciaire a permis de constater que celle-ci améliorerait le rendement institutionnel et le dynamisme interne du groupe, qui faisait l'objet d'une telle intervention; cependant, un biais semble s'être produit au cours de l'intervention, puisque le groupe contrôle qui était au même stade que le groupe expérimental, avant l'intervention, semble, selon les résultats déclarés, avoir dégénéré face à la situation initiale. Or, toute chose restant égale, le groupe contrôle aurait dû se maintenir à sa situation initiale; bien que des facteurs extérieurs à l'intervention aient pu modifier sa stabilité, rien n'explique sa soudaine dégénérescence comparativement au progrès du groupe expérimental qui a également été sujet aux mêmes influences extérieures.

La seconde recherche évaluant les effets d'une thérapie anti-alcoolique cette fois avec des ex-détenus, a tenté d'analyser les différents modes de consommation alcoolique et de les corrélier à des types de personnalités. Les résultats observés déclarent l'existence de deux modes de vie: soit le nomadisme, qui est généralement le propre des ex-détenus ayant des problèmes psychologiques; soit la mendicité, qui caractérise les ex-détenus ayant des personnalités instables. Egalement, la thérapie anti-alcoolique en milieu ouvert favorise chez les ex-détenus présentant des problèmes psychologiques de meilleures interactions avec le personnel et le groupe en thérapie, que celles observées chez les ex-détenus ayant des personnalités instables.

Les deux recherches ayant évalué la thérapie anti-alcoolique, ont constaté leurs résultats alors que le traitement était en cours.

Tableau 7

Libération conditionnelle et incarcération

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p><u>I.-L.C.</u> Incarcération- Libération Conditionnel- le.</p>	<p>1- Les libérés conditionnels récidivent moins que les fins de sentence.</p>	<p>1- Récidive des libérés conditionnels ---- 48.5% Récidive des fins de sentence ---- 69.9% ---- Hypothèse vérifiée.</p>
	<p>2- La moindre récidive des libérés conditionnels est due à la sélection qui précède la libération.</p>	<p>2- Les libérés conditionnels qui récidivent le moins sont ceux qui présentent une corrélation significative avec le milieu géographique, la délinquance antérieure et l'âge à la date de condamnation.</p>
	<p>3- La récidive des libérés conditionnels et des fins de sentence est similaire en terme de rapidité et de gravité.</p>	<p>3- La similarité est prouvée. ---- Hypothèse vérifiée.</p>
	<p>4- La récidive des libérés conditionnels se produit indépendamment du genre et de la durée de la surveillance et indépendamment du domicile occupé.</p>	<p>4- La récidive est indépendante du genre et de la durée de la surveillance, ainsi que du domicile occupé. ---- Hypothèse rejetée.</p>
<p>(2)* <u>I.-L.C.</u> Incarcération-</p>	<p>1- Evaluer les effets de l'incarcération sur les populations post-pénales; et évaluer les conséquences de la privation de la liberté sur ces mêmes populations, ayant fait l'expérience de type d'institutions différentes.</p>	<p>1- Le taux de succès d'une institution à sécurité moyenne est de 55.7% Le taux de succès d'une institution à sécurité minimale est de 54.4% ---- le taux moyen de succès des deux types d'institutions est de 55%</p>

Tableau 7  
(suite)

Libération conditionnelle et incarcération

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p>(2)* <u>I.-L.C.</u>  Incarcération- Libération Conditionnelle</p>		<p><u>Institution à sécurité moyenne:</u> -Succès des fins de sentence: 46.3% -Succès des libérés conditionnels: 64.6%</p> <p><u>Institution à sécurité minimale:</u> -Succès des fins de sentence: 54.1% -Succès des libérés conditionnels: 55.9%</p> <p>----le taux moyen de succès des fins de sentence des deux types d'institutions est de: 51%</p> <p>----le taux moyen de succès des libérés conditionnels des deux types d'institutions est de: 62.6 %</p>
	<p>2- Isoler les caractéristiques liées à l'adaptation pénitentiaire et post-pénitentiaire.</p>	<p>2- Les caractéristiques qui contribuent au succès de l'adaptation des sujets sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un séjour institutionnel</li> <li>- Résidence hors du secteur métropolitain</li> <li>- Présence d'antécédents occupationnels d'une durée d'au moins 3 ans</li> <li>- Absence d'antécédents pénitentiaires avant 23 ans.</li> <li>- Absence d'antécédents institutionnels postérieurs à 29 ans</li> <li>- Absence d'offenses violentes.</li> </ul>

(2)\* Cette recherche est répartie sur trois ans et s'est faite en deux (2) temps, par un même auteur, sur la population totale une fois, et sur la moitié de la population totale, la seconde fois.

La première recherche du tableau 7 rapporte les hypothèses et les résultats émis, en ce qui a trait aux effets de l'incarcération, comparés aux effets de la libération conditionnelle, en terme de probabilité de récidive. Les résultats déclarés par la recherche évaluant ces interventions, avancent que les sujets mis en libération conditionnelle récidivent moins que les sujets libérés à la fin de leur sentence; cependant, cette recherche expérimentale, précise que la sélection préalable des sujets mis en libération conditionnelle, permet de ne sortir que les "bons risques", i.e. ceux qui sont le moins susceptibles de récidiver; ce qui expliquerait un taux moindre de récidive chez les sujets mis en libération conditionnelle comparativement au taux de récidive des sujets libérés à la fin de leur sentences.

D'autre part, si les résultats permettent de constater une différence dans les taux de récidive, quantitativement parlant, ils permettent également de constater que la qualité de la récidive, en terme de rapidité et de gravité est similaire, pour ces deux mêmes groupes. Enfin, la récidive des libérés conditionnels est, selon les résultats, indépendante du genre et de la durée de la surveillance, ainsi que du domicile occupé à la sortie.

Les deux autres recherches portant sur l'évaluation et l'efficacité de l'incarcération et de la libération conditionnelle, constatent un taux de succès similaire, pour les sujets issus d'institutions à sécurité moyenne et issus d'institutions à sécurité minimale. Cependant, les sujets libérés à la fin de leur sentence d'institutions à sécurité minimale réussissent mieux que les sujets libérés

à la fin de leur sentence des institutions à sécurité moyenne; tandis que les sujets libérés conditionnellement d'institutions à sécurité moyenne réussissent mieux que les libérés conditionnels d'institutions à sécurité minimale.

Il est à remarquer que les trois recherches évaluant l'efficacité de l'incarcération et de la libération conditionnelle, ont observé leurs résultats alors que les sujets étaient sous la tutelle de leur libération conditionnelle; la période d'épreuve couvre d'une part, la partie de la libération conditionnelle et d'autre part, couvre une partie du temps postérieure à toute forme d'intervention correctionnelle. Il faut donc tenir compte des résultats observés et déclarés, sous toute réserve.

Le tableau 8 traite des recherches expérimentales ayant évalué l'efficacité de la rééducation en milieu juvénile. La première recherche mentionnée fut opérationnalisée auprès de jeunes filles institutionnalisées en fonction d'un comportement sexuel déviant. Les résultats dus à la rééducation dénotent des changements dans le comportement sexuel, qui se sont produits à long terme pour la majorité: en ce sens, la rééducation n'a pas réussi à prévenir une attitude de libertinage au sortir de l'institution; cependant un certain équilibre et une plus grande stabilité se sont concrétisés à long terme, pour la plupart, dans une union conjugale.

La seconde recherche fait état d'une évaluation portant sur les effets d'une rééducation accompagnée d'une thérapie, dans deux institutions juvéniles masculines. Les résultats avancent qu'une institution juvénile procédant par étapes systématisées de rééducation,

Tableau 8  
Institution juvénile<sup>2†</sup> et rééducation

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p><u>J.-Réé.</u>                      Juvénile-                      Rééducation                      A)</p>	<p>La rééducation permet de réorienter une sexualité délictueuse.</p>	<p>Les tentatives de restructuration de la personnalité donnèrent des résultats positifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-amélioration du caractère et des relations enfants-parents</li> <li>-développement de l'habileté manuelle et ménagère</li> <li>-ébauche d'idéal de vie, etc.</li> </ul> <p>Cependant, le système de rééducation s'est avéré impuissant à prévenir chez les sujets, la réaction immédiate de libertinage à leur sortie de l'institution.</p> <p>Toutefois, une transformation <u>lente</u> s'est opérée, procurant un équilibre et une plus grande stabilité, pour la plupart, concrétisés dans une union conjugale.</p>
<p><u>J.-Réé.T.</u>                      Juvénile-                      Rééducation-                      Thérapie                      B)</p>	<p>Vérifier l'existence de certains liens entre des variables indépendantes (caractéristiques personnelles, variables institutionnelles) et des variables dépendantes (succès ou échec, période d'épreuve sans échec, etc.) dans le but d'isoler les variables qui permettraient de déterminer les individus les plus susceptibles de poser des actes anti-sociaux à leur sortie de l'institution.</p>	<p>1- Une institution procédant par étapes systématisées, obtient un taux de succès supérieur aux autres institutions du genre, qui ne procèdent pas par étapes systématisées.</p> <p>2- Le succès est en relation avec le temps passé en institution.</p> <p>3- Le taux de récidive des sujets de 1954-58 est plus élevé que le taux de récidive des sujets de 1958-62.</p> <p>4- La gravité de la récidive est plus forte pour les sujets qui ont fait un cours séjour en institution.</p>

obtient plus de succès avec ses sujets, qu'une institution offrant un modèle rééducatif plus passif, et partant, moins stimulant.

Également, les résultats précisent que plus la durée du séjour en institution juvénile est longue, plus le traitement reçu s'avère complet et moins grands sont les risques de récidive.

Le tableau 9 présente pour sa part, trois recherches expérimentales élaborées par des agences, et visant à évaluer, pour la première, l'efficacité de la probation, pour la seconde, l'influence de l'apprentissage d'un métier en milieu carcéral, sur la réinsertion sociale d'ex-détenus, et pour la troisième, les effets d'une thérapie sur des jeunes délinquants en liberté surveillée.

Les résultats de l'évaluation sur l'efficacité de la probation comme mode d'intervention, déclarent que la récidive des sujets est fonction de la délinquance antérieure de ceux-ci, et de l'usage d'alias; alors que le succès des sujets en probation est corrélié significativement au degré de scolarité, à la présence d'un métier, ainsi qu'aux délits de moindre gravité. En outre, pour que le rendement des sujets en probation s'améliore, les résultats précisent la nécessité de fournir un rythme d'entrevue constant aux probationnaires or, pour ce faire, la recherche préconise à partir des résultats, que le case-load de chaque officier de probation soit restreint à cinquante (50) unités par mois.

La recherche évaluant la réinsertion sociale d'ex-détenus ayant fait l'apprentissage d'un métier en institution, conclue sur des résultats positifs: le nombre d'ex-détenus employés est élevé, leur rendement occupationnel est satisfaisant, la compétence dans le



Tableau 9

Probation, incarcération et service d'aide-thérapie

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p><u>Ag.-P.</u> Agence-Probation</p> <p>A)</p>	<p>1-Déterminer chez des sujets en probation, la corrélation entre la récidive et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Age à la mise en probation</li> <li>-Etat civil</li> <li>-Scolarité</li> <li>-Métier</li> <li>-Famille d'origine</li> <li>-Problèmes d'alcool</li> <li>-Conditions écrites de la probation</li> <li>-Rapport présentenciel</li> <li>-Formation du praticien qui s'occupe des probationnaires</li> <li>-Le rythme des entrevues</li> <li>-Durée de la probation</li> <li>-Délinquance antérieure</li> <li>-Type de délit</li> </ul>	<p>1- Il existe une corrélation significative entre la récidive et la délinquance antérieure.</p> <p>Il existe une corrélation significative entre le succès et le degré de scolarité, le métier, ainsi que le type de délit.</p>
	<p>2-Faire une typologie prédictive de succès ou d'échec d'un traitement spécifique.</p>	<p>2- Il existe une corrélation significative entre le succès et le rythme d'entrevue pendant le traitement.</p> <p>Pour un meilleur rendement des sujets, le case-load des officiers de probation devrait être maintenu à cinquante (50) unités par mois.</p>
<p><u>Ag.-I.</u> Agence-Incarcération</p> <p>B)</p>	<p>L'apprentissage d'un métier pendant l'incarcération favorise la réinsertion sociale.</p>	<p><u>Après avoir appris un métier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 98 % des détenus trouvèrent un emploi.</li> <li>- Le temps d'activité moyen (occupation) de chacun fut de 8 mois.</li> </ul>

Tableau 9  
(suite)

Probation, incarcération et service d'aide-thérapie

Recherches	Hypothèses	Résultats
<p><u>Ag.-I.</u> Agence- Incarcération</p>		<ul style="list-style-type: none"><li>- L'activité moyenne de tous les sujets fut de 6.6 mois</li><li>- 55.3% travaillent dans le métier appris</li><li>- 80% sont reconnus compétents</li><li>- 82.9% eurent de bas revenus</li><li>- Pour la majorité, il y eut moins de 2 mois de chômage entre la libération et le premier emploi</li><li>- La stabilité au travail est significativement positive</li><li>---- La réinsertion sociale est satisfaisante à presque tous les niveaux.</li></ul>
<p><u>Ag.-T.</u> Agence- Thérapie  C)</p>	<p>Un service d'aide aux jeunes de 20 à 25 ans en liberté surveillée favorise une meilleure adaptation sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Amélioration de l'ajustement aux valeurs et aux normes</li><li>-Progression de l'intensité et de l'étendue de la participation des sujets, au service d'aide</li><li>-Acquisition d'une souplesse de jugement et de conceptions plus réalistes</li><li>-Evolution vers l'utilisation du contrôle social</li><li>-Création et évolution d'un esprit de corps</li><li>-Acceptation et statut acquis avec le temps</li><li>----Les changements sont significativement positifs et justifient un tel service d'aide.</li></ul>

métier appris est reconnue pour la majorité et les sujets font preuve d'une assez bonne stabilité au travail. Somme toute, l'apprentissage d'un métier intrapénitentiaire a une influence significativement positive sur la réinsertion sociale d'ex-détenus.

Enfin, la dernière recherche opérationnalisée par une agence, consistait à offrir un service d'aide thérapeutique à des jeunes de 20 à 25 ans, en liberté surveillée; les effets produits par cette thérapie sont les suivants: une évolution de l'esprit de corps du groupe en thérapie, une amélioration de l'ajustement aux valeurs et aux normes, un progrès dans la participation au groupe, en terme d'intensité et d'étendue, l'acquisition par le groupe d'un sentiment de "nous", et un certain assouplissement dans les jugements et les opinions. En général, la thérapie d'aide a contribué aux changements positifs observés.

Notons, que les trois recherches expérimentales élaborées par des agences, ont évalué les changements dus à leur mode d'intervention respectif, alors que les sujets étaient encore sous traitement, ou assujettis à un traitement secondaire: en ce sens, l'efficacité de la probation fût évaluée avec de jeunes probationnaires, la réinsertion sociale avec d'ex-détenus en liberté surveillée et l'efficacité d'une thérapie d'aide avec des jeunes également en liberté surveillée. Comme ces modes d'intervention secondaires ont pu biaiser les résultats observés, nous soulignons la réserve qu'exige leur prise en considération.

En définitive, les recherches expérimentales évaluant différents modes de traitement s'accordent en général, sur des conclusions assez positives: au niveau de l'incarcération et de la libération conditionnelle, il appert que des mesures plus libérales

donnent des résultats aussi valables, sinon plus que des mesures restrictives: ce point avait déjà été souligné par des recherches expérimentales américaines. Au niveau des différentes thérapies, soit anti-alcoolique, soit de soutien, les changements produits semblent assez positifs pour justifier l'application de celles-ci. Les traitements rééducatifs pour leur part, démontrent en général des effets à longs termes, c'est-à-dire soit après un long séjour en institution juvénile, soit après un certain laps de temps consécutif à ce séjour. Enfin, les recherches évaluatives produites par des agences, avancent de façon générale, les effets positifs de la probation, de l'apprentissage d'un métier et d'une thérapie de soutien.

En dernière alternative, nous retraçons dix recherches sur treize, qui ont évalué les effets d'interventions spécifiques, en prenant comme période d'épreuve (follow-up), soit la période du traitement proprement dit, soit une partie du traitement spécifique et une partie d'un traitement secondaire dont on ne mesurait pas à priori les effets, ou soit la période où un traitement secondaire intervenait, alors qu'on mesurait les effets d'un premier traitement. Ce biais pourrait expliquer l'optimisme général qui ressort des treize recherches. Or, malgré que nous puissions statuer sur ces résultats très positifs afin de nous donner bonne conscience, nous ne devons pas négliger de prendre en considération toute l'ambiguïté qui les entoure.

Un relevé des corrélations significatives et des corrélations non-significatives déclarées par les recherches évaluatives retenues, nous précise le type de variables mises en corrélation. Aussi, abordons-nous les dites corrélations sous toutes réserves,

compte tenu des modèles expérimentaux et de la méthodologie déficientes qui ont présidé aux constatations que nous fournissons ici.

Les variables dépendantes sont au nombre de sept, soient: la récidive, le succès, la sexualité délictueuse, les réactions morbides et perceptibles, le nomadisme, la mendicité et la réinsertion sociale. Ces variables ont été mises en corrélation avec les caractéristiques susceptibles de modifier leur degré d'occurrence, soit en le faisant progresser ou régresser. Nous présentons au moyen du tableau 10, le relevé détaillé des corrélations entre les variables dépendantes et les caractéristiques qui les font fluctuer.

Certaines contradictions sont relevées par le bilan, sur les corrélations significatives et non-significatives établies pour la variable "récidive" avec certaines caractéristiques: à titre d'exemple, un court séjour en institution est d'une part, corrélié à la récidive par une recherche, alors que deux autres recherches ne constatent aucune corrélation significative de ce type. Le milieu d'origine ouvrier est corrélié à la récidive par une recherche, alors que trois recherches, une relevant le milieu géographique, une deuxième le domicile occupé et une troisième la famille d'origine, ne constatent aucune corrélation du genre. La délinquance antérieure pour sa part, est corréliée à la récidive par une recherche, alors qu'une autre constate le contraire. Le type de libération, c'est-à-dire libération à la fin de la sentence et libération conditionnelle, est corrélié à la récidive (pour les cas de libération conditionnelle), par une recherche, alors qu'une autre recherche prône que le genre et la durée de la surveillance (dans les cas de libération conditionnelle) n'influent aucunement sur la récidive. Enfin, une recherche précise que

Tableau 10

Relevé des relations entre variables

Relations significatives entre

Récidive et

- Alias
- Nomadisme
- Délits antérieurs
- Prisons antérieures
- Type de libération
- Lieu de libération
- Expérience d'un père alcoolique
- Milieu d'origine ouvrier
- Evasion institutionnelle
- Vol de véhicule automobile
- Résidence urbaine
- Court séjour en institution

Succès et

- Rythme d'entrevue
- Degré de scolarité
- Métier
- Type de délit
- Absence d'alias
- Absence d'antécédents institutionnels
- Absence d'incarcération antérieure à 23 ans
- Absence d'offense violente
- Absence d'admission pénitentiaire à 29 ans
- Résidence non-urbaine
- Antécédents occupationnels d'une durée de trois ans

Sexualité délictueuse et

- Milieu familial irrégulier
- Education sexuelle absente ou faussée

Réactions morbides et perceptibles et

- Carrière délinquance pour les sujets de détention
- Typologie criminelle pour les sujets de la protection, de la détention et de la population

Relations non-significatives entre

Récidive et

- Courtes peines de prison
- Genre de surveillance
- Durée de la surveillance
- Milieu géographique
- Délinquance antérieure
- Age à la condamnation
- Statut marital
- Problème d'alcool
- Famille d'origine
- Domicile occupé
- Conditions écrites de la Probation
- Rapport présentenciel
- Formation de l'officier de Probation
- Apprentissage d'un métier

Réactions morbides et perceptibles et

- Carrière délinquante pour les sujets de la protection, de la réception et de la population
- Typologie criminelle pour les sujets de la réception

Relations significatives entre

Thérapie anti-alcoolique et

- Rendement institutionnel
- Dynamisme interne du groupe

Nomadisme et

- Problème psychologique
- Consommation mixte d'alcool
- Récidive

Mendicité et

- Personnalité instable
- Consommation mixte de non-alcool proprement dit

Réinsertion sociale et

- Courte détention

Relations significatives entre

Thérapie anti-alcoolique et

- Recherche de structuration émotionnelle
- Recherche de solidarité
- Recherche de statut

les sujets ayant expérimenté la présence d'un père alcoolique, sont susceptibles d'une plus grande récidive que ceux qui n'ont pas subi une telle expérience; alors qu'une autre recherche précise que les problèmes d'alcool n'interviennent pas au niveau de la récidive.

La valeur des méthodes qui ont prévalu dans la plupart de ces recherches impose une certaine réserve face à ces constats. Il existe définitivement un fond de confusion qu'il nous faut admettre si nous voulons que les évaluations futures soient effectivement informatives.

Bibliographie

- "La Délinquance", Hood & Sparks, L'Univers des Connaissances, ed. Hachette, Paris, 1970, 256p.
- "The Outcome of Evaluative Research", J. Mann, cité dans "Evaluating Action Programs", Library of Congress, Boston, 1972, p. 267-283.
- "Action for What? A Critique of Evaluative Research", E. Suchman, ex libris de "Evaluating Action Programs", Library of Congress, Boston, 1972, p. 52-85.
- "Utilisation of Evaluating toward Comparative Study", C. Weiss, ex Libris de "Evaluating Action Programs", Library of Congress, Boston, 1972, p. 318-339.
- "Evaluating Research in Crime and Delinquency: A Reappraisal", C.H. Logan; ex Libris de "Journal of Criminal Law, Criminology & Police Science", Vol. 63, no 3, Baltimore Md., 1972, p. 378-388.
- "Evaluating of Penal Measures", L. Wilkins, Random House Inc., New-York, 1969, 177p.



**END**

7 dollars/more